



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



## MOTION

Luxembourg, le **19** décembre 2020

Dépôt : Claude Wiseler

Groupe politique CSV

Communication de critères de  
décision Covid à la Chambre

P2 4438

### La Chambre des Député(e)s,



- Rappelant l'importance d'une politique sanitaire reposant sur des éléments objectifs et des critères scientifiques en ce temps de crise ;
- Rappelant la nécessité d'une certaine prédictibilité en temps de crise pour les citoyens et les entreprises ;
- Considérant dans ce contexte la « 7. Ad-hoc-Stellungnahme » du 8 décembre 2020 de la « Leopoldina – Nationale Akademie der Wissenschaften » allemande: „Von zentraler Bedeutung ist eine langfristige politische Einigung auf ein klares, mehrstufiges und bundesweit einheitliches System von Regeln, die ab einer bestimmten Anzahl von Fällen pro 100.000 Einwohner greifen. Dieser Katalog sollte verlässliche Maßnahmen vorsehen, die konsequent um- und mit Sanktionen durchgesetzt werden. Durch ein solches einheitliches, nachvollziehbares und langfristig orientiertes Vorgehen werden die Maßnahmen für Bürgerinnen, Bürger und Unternehmen transparent, verständlich und planbar.“;
- Rappelant dans ce contexte la motion de la Chambre des Députés du 15 décembre invitant le Gouvernement « à présenter dans les meilleurs délais une stratégie politique globale couvrant les volets sanitaire, social, économique et politique de la pandémie COVID-19 à moyen et à long terme » ;

### Invite le Gouvernement

- À communiquer dans les meilleurs délais à la Chambre des Députés le ou les critères politiques et/ou scientifiques sur lesquels le Gouvernement base ses décisions pour proposer une prolongation à l'identique ou une modification du Projet de loi N. 7738.

  
Marie Spautz

  
S. Pillemer  
23, rue du Marche-aux-Herbes | L-1728 Luxembourg  
Tel : (+352) 466 966-1 | Fax : (+352) 22 02 30  
www.chd.lu

  
HANS MARTIN  
Cl. Wiseler  
  
Hans Martin